

AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE ?



 **MFP**
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE


Cfdt
FONCTIONS
PUBLIQUES


CFTC
La Voie à Défendre


cgt
fonction
publique


FAP
Associations et Libre

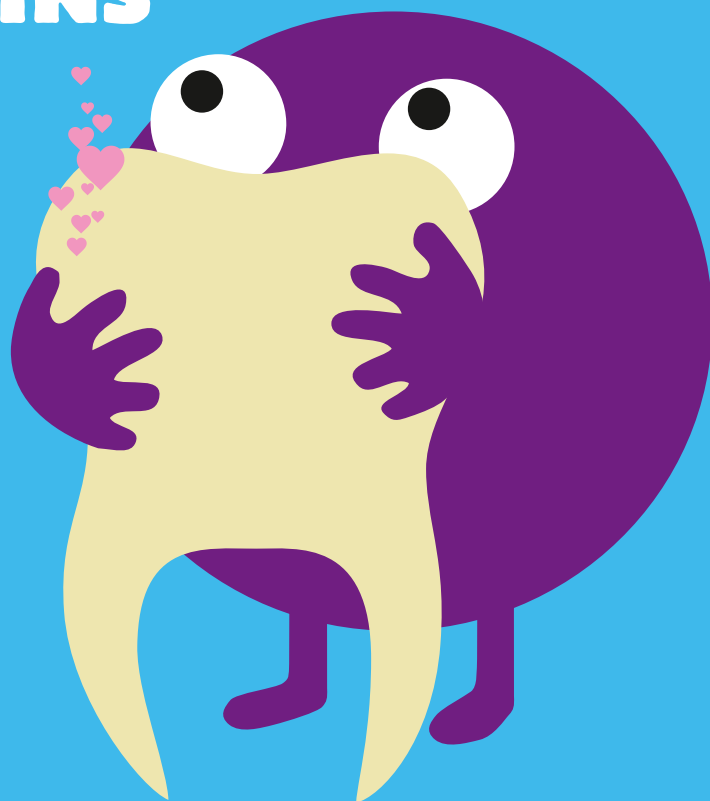

FO
la force syndicale


F.S.U.


Solidaires
FONCTION PUBLIQUE


UNSP
Fonction publique

DEVRA-T-ON SE RÉSIGNER À TOUJOURS MOINS DE SOINS ?



Dépassements d'honoraires, franchises, des coûts croissants... Et les agents publics ne sont pas épargnés.



FAITS

Un régime de base insuffisant

Les agents publics ont comme tous leurs concitoyens des besoins en santé. Leur couverture obligatoire ne suffit plus à couvrir des restes à charge de plus en plus importants (déremboursements, ticket modérateur, franchises).

Une baisse du pouvoir d'achat

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le point d'indice est gelé. La hausse des prix et la stagnation des salaires provoquent une baisse de pouvoir d'achat pour 5,4 millions d'agents publics titulaires ou non, laquelle concerne aussi les retraités. Cette précarisation est un frein à l'accès aux soins.



EFFETS

Une complémentaire indispensable

Du fait de son affaiblissement, la Sécurité sociale n'apporte hélas qu'un remboursement partiel, notamment dans la médecine de tous les jours. Pour limiter le reste à charge, le recours à la complémentaire santé devient indispensable.

Un renoncement aux soins

Un tiers des assurés diffère ou renonce à des soins pour des raisons financières, en particulier en soins optiques ou dentaires. Les agents publics sont évidemment concernés.

Les mutuelles de la fonction publique vont plus loin que les complémentaires santé classiques, elles font aussi de la prévention et assurent les risques lourds.

NOTRE PROTECTION SOCIALE N'EST-ELLE PAS

Les idées reçues
sont légion sur
les avantages qui
seraient les nôtres.
Sommes-nous
si bien protégés ?



PUBLIC

Un accès hétérogène pour les agents de la fonction publique

L'accès à une complémentaire santé demeure facultatif pour les agents publics et le soutien de leur employeur n'est pas automatique.

Pas de traitement de faveur

Aucun régime social ou fiscal de faveur. Le financement par l'employeur public représente en moyenne 3 % de la complémentaire de ses agents...

Des aides publiques parcimonieuses

Seuls 50 millions d'euros sur près de 5 milliards d'euros d'aides publiques sont alloués. Plus de la moitié des agents publics bénéficient de moins de 6 euros par an et par agent.

PRIVÉ



Une complémentaire santé pour tous

Le législateur généralise au 1^{er} janvier 2016 l'accès à une complémentaire santé pour tous les salariés d'entreprise... laissant de côté inactifs, sans emploi et agents publics.

Un régime plus favorable

L'accès à la complémentaire est financé à hauteur de 50 % minimum par l'employeur. Ce financement est en partie exonéré de cotisations sociales.

Des aides publiques plus généreuses

Les entreprises du secteur privé bénéficient d'aides publiques nettement plus généreuses pour l'acquisition d'une complémentaire santé par leurs salariés.

Tous nos besoins de protection sociale ne sont pas couverts par notre statut, les mutuelles de la fonction publique sont organisées pour pallier ces insuffisances.

QUI NOUS PROTÈGE LE MIEUX, NOTRE MUTUELLE OU

Nous intéressons
les assureurs lucratifs,
mais sont-ils intéressants
pour nous ?



MUTUELLE

Une logique humaniste

Le principe fondateur des mutuelles est la solidarité entre générations, entre revenus, entre malades et bien portants. L'adhésion est possible sans questionnaire médical et sans limite d'âge. Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles redistribuent leurs excédents à leurs adhérents.

Une offre adaptée

Les mutuelles de la fonction publique connaissent bien leurs adhérents. Enseignants, militaires, aides-soignantes ou agents des collectivités territoriales... autant de métiers aux risques spécifiques. L'écoute est experte, les solutions sont adaptées, globales et conçues pour du long terme.

Une responsabilisation et une régulation tarifaire

Avec les réseaux de soins mutualistes incitant les usagers à consulter des médecins engagés sur des normes de qualité et des tarifs plafonds, les mutuelles participent à un meilleur accès aux soins.



ASSUREUR



Une logique de marché

Les assurances sont des entreprises capitalistes qui rendent compte à leurs actionnaires et doivent générer du profit pour ces derniers. Leur approche est commerciale et génère des exclusions, notamment lors du passage à la retraite.

Une offre segmentée individualisée

La logique assurantielle favorise la segmentation et l'individualisation des risques puisque chacun cotise en fonction de son état de santé, de sa situation et de son âge. C'est le contraire des mutuelles... Pas étonnant que les assurances protègent si peu de retraités ! Ou alors à quel prix ?

Une marchandisation de la santé

Le niveau de prise en charge proposé, très inflationniste, ne participe pas à limiter les dépassements d'honoraires, ni les montants des restes à charge pour les assurés. Les plus fragiles sont ainsi écartés de l'accès aux soins.

Face au consumérisme
et à l'individualisme, le modèle
mutualiste révèle ses vertus
protectrices pour tous,
particulièrement en cette période
de crise.

POURQUOI DÉFENDRE NOTRE PROTECTION SOCIALE ?

Notre modèle est important pour nous et nos proches. Ce n'est pas une défense du passé, c'est une vision pour l'avenir.

AUJOURD'HUI

Un modèle solidaire

Les agents publics ont librement et volontairement construit et organisé leur protection sociale. Ils ont fait confiance à leurs mutuelles professionnelles pour porter un modèle solidaire adapté à leurs besoins.

Une réponse à des carences

La mutualisation des risques bénéficie à tous et a besoin de tous pour garantir une protection sociale de qualité au travers de services de proximité et de garanties adaptées en matière de prévoyance et de dépendance.

DEMAIN

Une recherche de profit

Au nom de la stimulation du marché, le pouvoir politique tente de remettre en cause le modèle de protection sociale que nous avons bâti et qui a fait ses preuves.



Une fragilité face aux risques

La remise en cause de notre modèle de protection sociale, derrière lequel se profile une possible remise en cause du statut de la fonction publique, risque de nous fragiliser face aux risques sociaux et de santé alors que nous sommes loin d'être des privilégiés.

Si les assureurs lucratifs entrent sur le marché de la fonction publique, ils se concentreront sur les "bons risques" (assurés plutôt jeunes et en bonne santé), au détriment de tous les autres, et notamment des plus fragiles.

**DÉFENDONS
NOTRE MODÈLE
DE PROTECTION
SOCIALE !**

En tant qu'agents actifs ou retraités de la fonction publique, vous avez volontairement et librement confié votre protection complémentaire et celle de votre famille à votre mutuelle professionnelle. Pour un certain nombre d'entre vous, votre mutuelle assure aussi la gestion de votre régime obligatoire de Sécurité sociale.

Les arguments avancés, pour ne pas dire “ressassés”, tant les attaques contre le régime social des agents publics sont récurrentes, sont plus que contestables et ne reposent sur aucune réalité objective.

Celui d'être, comme tous les autres citoyens, confrontés aux difficultés d'accès aux soins, voire contraints d'y renoncer pour des raisons financières ?

Alors, pourquoi vouloir remettre en cause ce qui fonctionne, si ce n'est pour "stimuler" un marché et le livrer aux appétits des assureurs lucratifs si prompts à sélectionner les "bons risques" et à laisser tous les autres, notamment les plus fragilisés, sur le bord du chemin.



RETROUVONS-NOUS SUR
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE !

